

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 25/03/2026

*Le trois avril deux mille vingt-six à 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Evodie HERAIL*

**Présents :**  
10

**Présents :** Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

**Votants : 10**

**Pour : 10**

**Représentés :**

**Contre : 0**

**Présents non votants :**

**Abstentions : 0**

**Excusés :**

**Absents :** Daniel GIOVANNACCI

**Secrétaire de séance :** Suzy MARTIN

## **Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Via ferrata de Rousses - DE\_022\_2026**

**Le Conseil municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des juridictions financières,

**VU** l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

**VU** l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation ;

**VU** la délibération n°DE\_040\_2023 du 13 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

**VU** la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée entre l'Etat et la commune de Rousses en date du 17 novembre 2023 ;

**VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Via ferrata de Rousses ;

**VU** le Compte Financier Unique de la Via ferrata de Rousses ;

**CONSIDÉRANT** que le Compte Financier Unique met et évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** les éléments susvisés ;

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 412.35	16 250.00	20 662.35
	Recettes réalisées (1)	3 974.18	16 133.00	20 107.18
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	10 509.14	17 475.98	27 985.12
	Dépenses réalisées (1)	1 677.71	16 903.43	18 581.14
	Restes à réaliser	8 100.00	0.00	8 100.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 296.47	-770.43	1 526.04
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	6 096.79	1 225.98	7 322.77
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	8 393.26	455.55	8 848.81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 8 100.00	0.00	- 8 100.00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent / déficit</b>	<b>293.26</b>	<b>455.55</b>	<b>748.81</b>

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Via ferrata de Rousses.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 08/04/2026  
et publié ou notifié  
le 08/04/2026

Le secrétaire de séance  
Suzy MARTIN

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Daniel GIOVANNACCI

